Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 40 (1952)

Heft: 798

Artikel: Entretien avec Mme Stassinopoulos : membre du Conseil national des femmes grecques

Autor: Stassinopoulos

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267710

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E 1436
J. A.
Bibliothèque Publique & Universitaire de Genève
- 7. JUIN 1952

7 IUIN 1952 — GENÈVE
QUARANTIÈME ANNÉE — N° 798

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943
Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien . . » 8.—
Le numéro . . . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

Il est très difficile aujourd'hui, à la femme, de concilier sa condition d'être indépendant et sa destinée féminine.

(Sujet du concours 1951 proposé par les Anciennes élèves de l'Ecole secondaire de Genève).

A nos abonnés

L'état de notre caisse ne nous permettant pas de publier le « Mouvement Féministe » en juillet et août, nous insérerons dans « Femmes suisses » du 12 juillet, les informations pressées. Le « Mouvement » du 6 septembre sera un numéro anniversaire spécial consacré à l'histoire de notre journal depuis quarante ans. On trouvera là les réponses aux questions de notre concours, dont voici les deux dernières :

11. Quels résultats ont été obtenus en quarante ans ?

12. L'idéal pour lequel le journal a combattu a-t-il changé ?

Suffrage et Conseil Fédéral

Au cours de la séance du vendredi 30 août, les conseillers fédéraux Etter et Feldmann ont rendu compte à leurs collègues du Conseil fédéral d'une entrevue qu'ils ont eue avec une délégation de l'Association suisse pour le suffrage féminin. Cette délégation a laissé entrevoir une nouvelle motion aux Chambres fédérales et a exprimé le vœu que le Conseil fédéral prenne alors une attitude positive.

Les représentants du Conseil fédéral ont accepté ces communications et ces vœux pour en référer à leurs collègues, sans prendre aucune décision à leur sujet. Le Conseil fédéral, considérant la signification du problème de suffrage féminin, est disposé d'examiner à nouveau toute la question pour autant que ce problème soit de nouveau discuté aux Chambres.

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Assemblée annuelle à Bienne

Les déléguées de l'Alliance après avoir consacré les premières heures de leur rencontre à Bienne, le 3 mai, à des exposés et des entretiens sur la question du lait, se sont occupées de l'activité régulière de leur fédération.

Au début de la soirée du samedi, siégeaient trois de leurs commissions permanentes et, heureuse innovation, qui fut très appréciée, les assistantes non-membres des dites commissions pouvaient librement assister à leur délibération: on se pressait dans ces différents locaux, où il était question de lois, de relations internationales ou d'émissions radiophoniques.

Suivait un beau programme récréatif: film en couleurs sur la ville de Bienne et ses environs, rétrospective de la Braderie 1951. Puis, extraits d'opéras magnifiquement interprétés par un chanteur et une cantatrice du Théâtre de Bienne.

Le dimanche matin s'ouvrit la séance administrative où furent examinés outre le rapport annuel, les dépenses de l'Alliance qui se sont élevées, en 1951, à 84 000 fr.

Les trois quarts de ces frais concernent le Secrétariat féminin suisse. Après que Mme Jeannet-Nicolet, qui se retire du comité, eut été nommée membre d'honneur, on procéda à l'élection de trois nouveaux membres: Mlle Denise Berthoud (Neuchâtel), Mlle Sganzini (Lugano), Mme Ella Plattner (Bâle).

Enfin, les déléguées votèrent la résolution suivante, après avoir entendu un exposé de Me Antoinette Quinche:

« L'assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses, du 4 mai 1952, prend acte, avec satisfaction, du fait que les Chambres fédérales ont admis le principe qu'une femme peut garder sa nationalité suisse lors de mariage avec un étranger.

» L'assemblée demande cependant qu'un délai d'option d'un an après le mariage soit donné aux femmes pour faire la déclaration qu'elles veulent rester suisses. L'assemblée demande en outre instamment qu'un délai d'un an, à dater de l'entrée en vigueur de la loi, soit accordé aux femmes déjà mariées, pour demander leur réintégration dans la nationalité suisse, comme cela avait été demandé en principe par le Conseil national.

» L'assemblée fait appel aux Chambres fédérales pour qu'elles fassent droit à cette requête. »

Un parlement de femmes est une chose intéressante à observer. On y discute chaque question avec beaucoup de sérieux.

Nous avons vu, avec plaisir, parmi les congressistes, de nombreuses jeunes femmes prendre une part active aux discussions et décidées à endosser des responsabilités. Elles font preuve de maturité politique.

Chacune s'en retourna dans son foyer avec le sentiment que du bon travail avait été fait.

L. di Centa.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

La femme suisse et l'Etat

Commentaires sur un singulier document, par A. Leuch

Constatant que la presse étrangère manifestait parfois son étonnement de voir la femme privée des droits politiques dans la plus ancienne démocratie du monde, la section Information et Presse de notre Département politique a chargé une personnalité en dehors de l'administration fédérale de présenter un rapport objectif sur le statut de la femme suisse dans la vie publique, afin de faire comprendre aux étrangers les causes historiques et politiques de cette lacune.

L'auteur de ce mémoire démontre avec raison combien il est difficile d'introduire une réforme de ce genre dans un pays où tous les électeurs sont consultés, tandis qu'ailleurs un gouvernement ou un parlement sont compétents pour une telle décision. Il expose aussi l'inquiétude qu'éprouvent les corporations officielles à l'idée de l'apport que pourra donner cette inconnue à la constellation des partis et à l'économie du pays ; et il constate, en plus, que les électeurs devraient s'imposer le renoncement à un privilège reconnu à leur sexe, ce que la grande masse a de la peine à accepter.

On analyse ensuite l'attitude des femmes elles-mêmes en face de ce problème : pourquoi sont-elles souvent passives, même hostiles au suffrage féminin ?

Il est certain que parmi les femmes les plus capables beaucoup ont des charges de travail qui leur enlèvent toute envie d'assumer de nouveaux devoirs. « *L'ouvrière a besoin de toutes ses forces pour faire face à sa double tâche de travail professionnel et de mère.* » Est-on sûr que nos 220 000 ouvrières soient mariées et mères de famille ? « *La paysanne et ses filles ont une somme de travail absorbant sur notre sol ingrat* »... elles sont souvent sans aide domestique, de même les femmes de la bourgeoisie. Le sol serait-il moins dur pour le paysan et ses fils qui pourtant sont appelés à voter ! et la femme célibataire n'existe-t-elle pas dans les statistiques mentionnées ? Enfin un argument probant : « *Bien des femmes ne se rendent pas compte de l'influence qu'elles pourraient retirer de l'introduction du suffrage féminin au point de vue social et législatif.* » Quelques pages plus loin, l'auteur déclare toutefois « que malgré l'absence du droit de vote la situation générale de la femme suisse n'est pas plus mauvaise que la situation sociale et économique dans les pays qui autorisent les électrices à se rendre aux urnes ».

Trois grandes pages sont vouées à l'énumération « de difficultés positives » qui s'opposent à l'introduction du suffrage féminin.

Les droits politiques étant beaucoup plus étendus chez nous qu'à l'étranger, leur exercice représenterait une charge totalement différente que dans d'autres démocraties. « *Si les femmes le prennent au sérieux autant qu'on le suppose aujourd'hui de la part de l'électeur (!) leur mentalité, leur attitude envers le mari et la famille, leur façon de vivre et la distribution de leur travail subiraient une transformation profonde !* » On se demande quelle doit être la réaction des rédacteurs étrangers lorsqu'ils comparent l'énumération des énormes sacrifices de temps et les responsabilités imposés au simple électeur avec les 35 %, voire même 23 % de participation au scrutin qu'annoncent nos journaux au lendemain de certaines votations importantes.

On nous rassure toutefois : si l'égalité politique fait défaut à la femme suisse, elle partage par contre avec l'homme les droits individuels; la collectivité veille strictement à ce que ces droits ne soient diminués d'aucune façon. Ainsi la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté d'association lui sont garanties au même titre qu'à lui. Elle peut être nommée dans certaines commissions et postes officiels. *La femme a le droit de s'établir où elle le désire,* « *dans certaines conditions toutefois le mari a le droit d'exiger de sa femme qu'elle partage son domicile* ». Curieuse conception de l'art. 160 du C.C.S. qui dit « Il (le mari) choisit la demeure commune ».

« *L'acquisition et la perte de la nationalité sont réglées de même façon pour les deux sexes* ». Cette fois, l'auteur ne voit certainement en Suisse que des femmes célibataires, car jusqu'à nouvel avis, la femme suisse perd sa nationalité d'origine par son mariage avec un étranger, lorsqu'elle peut acquérir le droit de cité du mari, tandis que l'électeur ne perd jamais la sienne en épousant une étrangère.

La nouvelle loi en cours ne crée pas l'égalité non plus.

De plus, le changement de nationalité du mari suisse entraîne automatiquement celui de sa femme et sans demander son consentement. « *Le mouvement féministe suisse s'oppose toutefois au fait que toute femme suisse acquière par le mariage le droit de cité de son mari* », dit-on. Sans être promues au rang de citoyennes, nos féministes savent que la Suisse n'a aucune compétence pour octroyer la nationalité d'un mari étranger à la femme suisse et on se demande où ont été pris ces renseignements sur notre compte !

(Suite en page 3)

Entretien avec Mme Stassinopoulos

Membre du Conseil national des femmes grecques

De passage en Suisse, Mme Stassinopoulos, membre du Conseil National des femmes grecques, a pu être interviewée par quelques journalistes, grâce à l'aimable hospitalité du Dr Renée Girod.

On écouterait parler cette pétillante interlocutrice pendant des heures, tant elle met de chaleur, de charme et d'esprit à évoquer les activités féminines de Grèce.

— Les femmes grecques s'intéressent-elles à la vie collective dans le pays ?

— Certes. Pendant l'occupation et après la guerre, elles ont dû supporter tant de misères et aider tant de compatriotes, qu'elles n'ont pu se replier égoïstement sur elles-mêmes. On a fait et continue de faire appel à elles. On reconnaît à bon nombre d'entre elles un talent d'organisation spécial; après la réception, en mars 1951, du Conseil international des femmes, plusieurs ont été priées de collaborer, la même année, à l'organisation du *home coming year*. C'est-à-dire des voyages et des séjours dans leur commune d'origine, des Grecs établis à l'étranger.

— Avez-vous participé à ces manifestations ?

— Oui, j'ai été chargée de préparer avec les diverses municipalités les fêtes du Péloponèse. A Tripoli, un cortège qui se terminait par un spectacle en plein air évoquait le héros grec de l'indépendance. A Mistra, près de Sparte, nous avons présenté, dans l'ancien palais des Paléologue, dont le dernier fut empereur de Byzance, une fête nocturne ressuscitant les fastes de l'ancien empire d'Orient. Tout ou partie de ces spectacles étaient répétés dans les communes, pour ne pas déplacer vers les villes, les visiteurs et les habitants des campagnes.

— Un des grands soucis du gouvernement grec est de retenir les paysans à la terre ?

— En effet, et l'œuvre de reconstruction des provinces ravagées par la guerre ne se contente pas d'édifier des logements, mais de créer dans tous les villages un maison destinée à la jeunesse, où garçons et filles peuvent apprendre, les unes, ménage et couture, les autres bricolage et travaux divers sous la direction d'une instructrice. Ce club attire bientôt les adultes et il devient un véritable centre de culture rurale. Un inspecteur, agronome spécialiste vient périodiquement donner des conseils et des avis sur l'agriculture.

— Mais voici, nous semble-t-il une entreprise magnifique ?

— Nous pourrions faire beaucoup plus si nous avions assez de cadres pour les œuvres sociales. Nous avons une seule école sociale qui ne peut héberger plus de vingt élèves, aussi manquons-nous de personnel formé, mais la situation s'améliorera avec les années.

Une des associations les plus actives et les plus efficientes est celles des guides[1] qui ont des sections partout, même dans les colonies grecques à l'étranger. Chaque semaine des émissions radiophoniques leur donnent des nouvelles les unes des autres.

Grâce au « Fonds de la reine », plus d'une entreprise considérable a pu être tentée. Ainsi, on va construire une maison pour les très nombreuses femmes isolées qui travaillent à Athènes et ne trouvent pas de logement à des prix abordables.

— Comment ce fonds est-il alimenté ?

— Par une taxe de 10 % sur toutes les distractions de luxe : sports, restaurants et tea-rooms mondains, spectacles, etc.

— Les femmes grecques ont-elle usé de leur nouveau droit de vote ?

— Avec empressement. Elles ont participé aux élections municipales et de nombreuses candidates ont été élues, plus à la campagne qu'en ville. Et nous remarquons fort bien que les autorités ont plus de déférence envers des électrices qu'envers de simples citoyennes sans droits. Fait à noter, ces élections municipales devaient se dérouler en dehors des querelles de partis, dans une grande mesure, on a atteint ce but.

[1] Eclaireuses.